



## **Suivi triennal des recommandations du CGLPL (2019)**

### **Centre de détention d'Eysses (Lot-et-Garonne)**

### **Visite du 4 au 7 avril et du 11 au 13 avril 2016 (2<sup>ème</sup> visite)**

Le rapport de visite a été communiqué au garde des Sceaux, qui n'a produit aucune observation, et au ministre chargé de la santé, dont les observations sont reproduites ci-dessous.

#### **1. BONNES PRATIQUES**

L'instauration d'un seul régime, avec la porte des cellules ouverte en journée et des grilles palières fermées, a permis de stabiliser la détention. Elle a le mérite de la clarté. La mise en place du module « respect » dans le futur bâtiment D constitue une initiative intéressante qui devra être suivie avec attention.

##### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement.

La présence de la personne détenue à la commission pluridisciplinaire unique dans le cadre de l'examen de son parcours de peine est une bonne pratique à pérenniser dans l'établissement.

##### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement.

Grâce à l'absence de barreaux, de grilles et de caillebotis devant les fenêtres, les cellules sont parfaitement éclairées par la lumière naturelle.

##### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement.

La rénovation des bâtiments de détention, avec des cellules individuelles, l'eau chaude, le renforcement du réseau électrique permettant d'utiliser des appareils électriques (notamment des plaques chauffantes) et un interphone, constitue une importante avancée qui mérite d'être relevée.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement.

Les réclamations des personnes détenues sont rapidement prises en compte par une personne de l'économat qui intervient en détention.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement.

Le prêt d'ordinateurs aux personnes détenues leur permet de bénéficier d'un suivi scolaire.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement.

L'absence de limitation de principe du nombre de parloirs par personne détenue ainsi que l'absence de condition pour l'octroi de parloirs prolongés favorisent le maintien des liens familiaux.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement.

Le soutien apporté par l'administration aux personnes détenues dépourvues de ressources suffisantes pour la constitution des cantines UVF par le versement d'une somme de 10 euros par jour et par personne présente dans l'UVF constitue une pratique qui mériterait d'être adoptée par l'ensemble des établissements pénitentiaires.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement.

La visite systématique des personnes placées au quartier disciplinaire par l'infirmier et les psychiatres du dispositif de soin psychiatrique (DSP) est une approche préventive à souligner.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE**

Les personnes placées au quartier disciplinaire font l'objet d'une visite infirmière somatique quotidienne ainsi que d'une visite réalisée par une infirmière psychiatrique deux fois par semaine.

L'intervention d'un médecin addictologue au sein de l'unité sanitaire et d'une éducatrice de CSAPA, permet une prise en charge complète et bien coordonnée des personnes présentant des problèmes d'addiction.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La situation reste inchangée.

La création de deux formations professionnelles en alternance avec le travail en atelier, permettant aux travailleurs d'acquérir des compétences supplémentaires, est une initiative qui mériterait d'être étendue à d'autres établissements.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement.

L'installation d'un réseau informatique fermé, limité aux locaux de l'unité locale d'enseignement, qui permet aux personnes détenues de se former à un outil indispensable à une bonne préparation à la sortie, constitue un bon exemple à suivre.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement.

L'organisation des activités sportives par les moniteurs de sport est souple, permettant aux personnes détenues de participer pendant la séance à plusieurs types de sport.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement.

La comparution de la personne requérante à une permission de sortir devant la commission d'application des peines (CAP), permet au juge de recueillir sans intermédiaire toutes les informations qu'il estime nécessaire à sa prise de décision. Une telle pratique, trop rare devant la CAP dans les autres établissements pénitentiaires, mérite d'être soulignée.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Cette pratique est toujours mise en œuvre dans l'établissement.

## 2. RECOMMANDATIONS

### 2.1 L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

Les dispositions du règlement intérieur relatives à l'isolement devraient être affichées dans le quartier d'isolement et chaque personne détenue isolée devrait en recevoir une copie, comme le prévoit le règlement intérieur de l'établissement.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Les dispositions du règlement intérieur sont affichées dans les locaux du quartier d'isolement et chaque personne détenue isolée en reçoit une copie.

Aucun conseil ne s'est réuni en 2014 et en 2015. Un conseil d'évaluation doit être organisé chaque année par le préfet.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Trois conseils d'évaluation ont été organisés les 20 septembre 2016, 21 novembre 2017 et 22 novembre 2018.

Il est impératif qu'un comité de coordination santé - justice soit créé à l'établissement avec la tenue régulière de réunions.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Un comité de coordination santé – justice s'est tenu le 22 septembre 2016 et le 26 avril 2018. En 2017, le comité n'a pas pu se réunir pour des motifs d'ordre organisationnel. Le dernier comité s'est réuni le 16 octobre 2019.

Une vigilance sera nécessaire au moment du retour à la capacité théorique à 294 personnes détenues.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Le retour à la capacité opérationnelle de détention s'est effectué de manière progressive par un réajustement des profils des personnes détenues et par l'ouverture du module de confiance. L'établissement est désormais à 100 % de son taux d'occupation sans aucun incident.

Un local avec une machine à laver et un sèche-linge devrait être à la disposition des personnes détenues, à chaque étage. Au minimum, une solution devrait être dégagée pour leur permettre de faire leur lessive et de faire sécher leur linge dans ces conditions adaptées.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Dans un premier temps, l'effort portera sur l'espace buanderie de l'établissement qui sera réaménagé en 2020.

Les deux machines à laver le linge de la buanderie doivent être remplacées et, plus généralement, l'équipement et l'entretien de la buanderie méritent d'être améliorés.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Trois machines à laver ont été livrées et installées en septembre 2019. Un réaménagement de l'espace buanderie est envisagé en 2020.

Une cellule adaptée aux personnes à mobilité réduite devrait être créée au sein du centre de détention.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Après concertation avec la DISP, il n'est pas envisageable d'engager la création d'une cellule dédiée. Compte tenu de la configuration de l'établissement, un tel projet ne permettrait pas à l'occupant d'accéder à la cour de promenade au même titre que les autres détenus, et sa capacité de mouvement au sein du centre de détention serait fortement limitée.

Il est nécessaire d'équiper les cours de promenade d'auvents garantissant une véritable protection contre la pluie.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

La mise en place d'auvents dans les cours de promenade n'a pu être réalisée pour des motifs d'ordre budgétaire. Une nouvelle demande sera formulée dans le cadre du plan régional d'équipement pour 2020. Néanmoins, l'établissement répond toujours favorablement aux demandes de réintégration avant l'horaire prévu en cas de fortes pluies.

Il est nécessaire d'ajouter un rouleau de sacs poubelle dans le kit d'hygiène distribué mensuellement aux personnes détenues.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

L'ajout d'un rouleau de sacs poubelle dans le kit d'hygiène distribué mensuellement aux personnes détenues est estimé à 2 500 euros par an sur le budget de l'établissement. La direction du centre de détention a effectué une demande en ce sens en 2018 mais elle n'a pas pu aboutir pour des raisons de priorisation budgétaire. Cette mesure fera l'objet d'une nouvelle demande dans le cadre du budget 2020. Néanmoins, les personnes détenues peuvent déposer leurs ordures ménagères dans de grandes poubelles mises à disposition dans les offices de chacune des ailes de détention.

Un poste de coiffeur devrait être créé au service général.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Un poste de coiffeur a été créé en septembre 2016 mais n'est pas occupé. L'intervention d'un coiffeur extérieur au sein de l'établissement est à l'étude pour 2020.

## 2.2 LA RESTAURATION ET LES CANTINES

Les règles édictées en matière d'hygiène depuis la préparation des repas jusqu'à leur transport et leur distribution ne sont pas respectées. Des procédures formalisées doivent être mises en place sans délai et faire l'objet d'un contrôle interne.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Un état des lieux des procédures a été effectué par le référent restauration de la direction interrégionale et le responsable des cuisines de l'établissement. Les procédures HACCP ont été remises en place et des protocoles de nettoyage ont été validés par la direction. En 2016, la DISP a financé 234 000 euros de travaux sein des cuisines. L'établissement s'est doté de couvercles pour les bacs de transport des repas, de norvégiennes, de bacs isothermes et de quatre containers isothermes. Les conditions de prise des repas s'en trouvent améliorées. Une étude de faisabilité sera réalisée au dernier trimestre 2019 pour se doter de nouveaux chariots chauffants. Les contrôles de température sont effectués au départ des chariots par le personnel en cuisine et consignés par écrit. Une notation de 91/100 a été attribuée à l'établissement par la société Eurofins suite à un audit sur l'hygiène dans la restauration. Enfin, l'appellation « menus européens » a été supprimé.

Les prix des produits proposés en cantine devraient figurer sur les bons de cantine ordinaire.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les prix des produits proposés en cantine figurent sur les bons de cantine ordinaire depuis février 2017.

Le délai entre la commande et la livraison des cantines ordinaires est long, de l'ordre de trois semaines. La direction de l'établissement doit intervenir pour améliorer cette procédure.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Un délai de quinze jours entre la commande et la livraison est imposé par le marché pour les produits frais, les fruits et les légumes. Ce délai est inférieur à huit jours quand il s'agit d'autres produits (cas du tabac notamment).

## 2.3 LA SECURITE ET LA DISCIPLINE

Il convient de finaliser la modernisation de la vidéosurveillance en dotant le poste de sécurité d'un nouveau moniteur permettant de visualiser une image lisible.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

La DISP a financé le déploiement d'un système de vidéosurveillance en 2015 et 2016. Un switch a été installé en 2018 pour assurer le visionnage de plusieurs caméras. Enfin un nouveau marché a été conclu en 2019 pour une amélioration du système de vidéosurveillance sur le site.

La mise à disposition de chaussons en papier est indispensable pour les personnes contraintes de retirer leurs chaussures pour passer sous le portique de détection.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Les chaussons en papier sont fournis aux personnes contraintes de retirer leurs chaussures.

La couverture de la vidéosurveillance doit se poursuivre avec l'implantation de caméras dans les coursives des bâtiments d'hébergement et à l'extérieur des bâtiments.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

La surveillance des mouvements le long des bâtiments de détention est opérationnelle. L'implantation de caméras dans les coursives des bâtiments et à l'extérieur des bâtiments interviendra après la modernisation de la vidéosurveillance du quartier d'isolement et du quartier disciplinaire.

La durée de conservation des images des caméras excède le délai légal d'un mois ; des mesures doivent être prises pour normaliser cette situation.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

La durée de conservation des images des caméras n'excède plus le délai légal d'un mois. A cet égard, un registre a été mis en place.

Il est nécessaire de prévoir la réfection intérieure des miradors et de les aménager avec du mobilier en bon état.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

La DISP a financé l'achat de fauteuils et le remplacement des climatiseurs pour le confort des agents affectés aux miradors. Une étude relative à une meilleure ergonomie des postes et à leur accessibilité est actuellement en cours. Enfin, des recommandations doivent être adressées à l'établissement suite à une inspection santé et sécurité au travail réalisée en juin 2019.

Les fouilles intégrales programmées par les officiers doivent être validées par la direction.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Les fouilles intégrales programmées par les officiers sont régulièrement contrôlées par la direction. Le mécanisme des délégations est utilisé dans la programmation des fouilles et la direction dispose d'un droit de regard sur les programmations effectuées via le logiciel GENESIS. La liste des fouilles intégrales sera validée en commission pluridisciplinaire unique lorsque l'effectif des officiers le permettra.

Comme l'a recommandé le CGLPL dans son rapport d'activité de 2015, il est nécessaire d'établir un registre indiquant les résultats des fouilles et de le présenter à tout magistrat du ressort qui en fait la demande.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Toutes les fouilles font l'objet d'un traçage sur le logiciel GENESIS. Les rapports de fouilles sont transmis à la direction interrégionale et à l'autorité judiciaire.

Les moyens de contrainte sont excessifs et disproportionnés ; les personnes détenues sont, quel que soit le niveau d'escorte, systématiquement menottées, et, pour les escortes de niveau 2, systématiquement menottées et entravées, pendant le transport voire pendant les soins selon l'appréciation du chef d'escorte. Cette pratique doit cesser. En outre, la fiche de suivi des extractions médicales devrait être renseignée avec discernement.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Une réunion mensuelle est organisée aux fins d'établir les niveaux d'escorte et adapter les moyens de contrainte. Un partenariat est conduit avec les cadres de santé sur les moyens de contrainte dans les salles de soin.

Les agents ne doivent pas être présents dans la salle de soins ou de consultation ; leur présence lors des consultations porte atteinte au secret médical.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Un équilibre entre la protection du personnel médical par la présence d'agents encadrant la personne détenue en consultation et le secret médical a été trouvé. Leur présence est justifiée quand la configuration sécuritaire de la salle de soins ou de consultation n'est pas adaptée et/ou le patient est dangereux et/ou le personnel médical en fait la demande compte tenu du profil de la personne détenue.

Les personnes détenues en état de crise suicidaire ne doivent sous aucun prétexte être maintenues au quartier disciplinaire.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE**

Les personnes détenues en état de crise suicidaire ne sont pas maintenues au quartier disciplinaire. Un travail est en cours pour la mise en place de codétenus de soutien avec la Croix-Rouge.

Le quartier disciplinaire et le quartier d'isolement, vétustes, mériteraient d'être rénovés, comme l'ont été les autres bâtiments.



## SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le quartier disciplinaire et le quartier d'isolement sont situés dans la partie ancienne de l'établissement et la programmation budgétaire en vue de leur rénovation est en cours d'élaboration. Les cellules sont aux normes et le quartier disciplinaire fait l'objet d'une labellisation depuis 2016. Un pré-audit et un audit ont été réalisés dans le quartier d'isolement par la Mission des Pratiques Professionnelles Pénitentiaires (M3P) de la direction interrégionale les 9 mai et 25 juin 2019. Le quartier disciplinaire et le quartier d'isolement ont été labellisés par l'organisme certificateur le 22 octobre 2019.

### 2.4 LES RELATIONS AVEC L'EXTERIEUR

Il est nécessaire d'établir dans les meilleurs délais un partenariat permettant d'ouvrir « l'espace enfants » de la zone des parloirs et d'équiper cette zone d'un distributeur de boissons et confiseries.

## SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Un partenariat avec la Croix-Rouge et le secours catholique a été établi permettant d'ouvrir « l'espace enfants » de la zone des parloirs deux samedis par mois. Cependant les associations, après consultation des personnes détenues et des familles, n'ont pas renouvelé ce partenariat en 2019 en raison de la très faible participation des enfants. Concernant l'installation d'un distributeur de boissons et de confiserie, l'établissement a formulé une demande de budgétaire en ce sens qui est en cours d'examen.

L'établissement doit intervenir auprès du syndicat intercommunal du groupement d'urbanisme (SIGU) de Villeneuve-sur-Lot dont dépend le réseau de transport Elios afin de faire coïncider les dessertes de l'établissement avec les horaires des parloirs.

## SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Des navettes régulières et gratuites ont été mises en place du lundi au samedi soir depuis un an permettant de faire coïncider les dessertes de l'établissement avec les horaires des parloirs. Les bénévoles de la maison d'accueil des familles proposent d'accompagner certaines personnes qui auraient des difficultés le dimanche.

Il est nécessaire de revoir le positionnement des points phone ou de les installer dans des cabines, ce qui permettrait une meilleure confidentialité des conversations.

## SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le contrat de concession de service public TELIO prévoit une fourniture de l'habitable des points phones et un dispositif d'isolation phonique.

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, la téléphonie en cellule devrait être installée.

Pour des raisons de sécurité, les adresses personnelles des aumôniers ne doivent pas figurer dans le livret d'accueil remis aux personnes détenues arrivantes.

## SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les adresses personnelles des aumôniers ne figurent plus dans le livret d'accueil remis aux personnes détenues arrivantes.

### 2.5 L'ACCES AU DROIT

Les parloirs avocats mériteraient d'être rénovés afin d'inciter, notamment, à une meilleure utilisation de ceux-ci par les intervenants extérieurs et limiter l'encombrement des salles de l'espace socioculturel.

## SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

La proposition de réhabilitation de certaines cabines des parloirs familles en cabines pour les intervenants extérieurs n'a pas été retenue par les visiteurs de prison.

Le tableau de l'ordre des avocats devrait être affiché dans la coursive du quartier disciplinaire et du quartier d'isolement.

## SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Le tableau de l'ordre des avocats est affiché au sein de ces quartiers.

Les personnes détenues convoquées par le délégué du Défenseur des droits devraient être informées de l'objet de la convocation avant de se rendre sur le lieu de l'entretien, afin de pouvoir, le cas échéant, se munir des documents nécessaires au bon déroulement de cet entretien.

## SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Les personnes détenues convoquées par le délégué du Défenseur des droits sont informées de l'objet de la convocation avant de se rendre sur le lieu de l'entretien.

Des conventions doivent être signées entre l'établissement et les organismes sociaux afin de fluidifier les relations entretenues et faciliter les démarches d'ouverture des droits des personnes détenues.

## SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Une convention a été signée avec l'association Le Relais (CHRS villeneuvois) au terme de laquelle une assistante sociale intervient une journée par semaine dans l'établissement pour résoudre les difficultés rencontrées par les personnes détenues en matière de protection et d'aide sociale. L'intervenante dispose d'un bureau dans les locaux du SPIP et des échanges réguliers ont lieu avec les CPIP.

Les modes de recueil de l'expression collective doivent être adaptés au profil de la population pénale, une consultation orale des personnes détenues étant plus indiquée dans les établissements hébergeant des moyennes à longues peines avec une population pénale relativement stable que des consultations écrites sous forme de questionnaire.

## SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Des consultations orales sont organisées dans le cadre du module respect (49 places) et des commissions menus. Deux consultations « grand débat national » se sont déroulées en 2019 pour vingt-cinq personnes détenues.

### 2.6 LA SANTE

Il est nécessaire de maintenir en permanence deux agents à l'unité sanitaire pour assurer la fluidité des mouvements des personnes détenues.

## SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Deux agents se maintiennent en permanence à l'unité sanitaire pour assurer la fluidité des mouvements des personnes détenues.

Des dispositions doivent être prises par la direction pour être en mesure d'assurer toutes les extractions médicales.

## SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

La direction est systématiquement saisie lorsqu'une extraction médicale ne peut pas être assurée, ce qui permet de trouver une solution adaptée pour chaque situation. Les rencontres mensuelles des agents pénitentiaires avec le cadre de santé et le médecin de l'unité sanitaire participent à l'amélioration du dispositif des extractions médicales vers les divers lieux de santé en Lot-et-Garonne.

Les dossiers médicaux des patients suivis à l'unité sanitaire du centre de détention d'Eysses devraient pouvoir être communs entre le dispositif de soins somatiques et le dispositif de soins psychiatriques.

## REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA SANTE

Dans le cadre du Groupement hospitalier de territoire de Lot-et-Garonne, le projet de convergence des systèmes d'information intègre l'objectif d'avoir des dossiers médicaux communs entre les dispositifs de soins somatiques et psychiatrique afin d'améliorer la prise en charge des patients. Dans cette attente, les praticiens ont désormais accès aux deux logiciels.

## SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La situation est inchangée. Le travail est toujours en cours au niveau du GHT 47.

Il semble nécessaire de réévaluer le temps de médecin généraliste affecté à l'unité sanitaire, afin de permettre la stabilité des prises en charges médicales pendant les périodes de congé, d'intégrer la fonction de coordonnateur de l'unité sanitaire nécessaire à la coordination institutionnelle et à la participation à la prévention et promotion de la santé.

### REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA SANTE

Le temps de médecin généraliste a été augmenté (passant à 0,40 ETP) et est complété par un temps de médecin addictologue (0,10 ETP). Ce sont des premiers progrès qui devront s'ajuster aux besoins des patients.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

En 2019, l'unité sanitaire compte toujours 0.10 EP de médecin addictologue. En revanche, les consultations et soins de médecine générale sont actuellement assurés par des médecins urgentistes du fait de difficultés à assurer les 0.4 ETP de médecine générale qui avaient pu être mobilisés à la suite de la visite en 2016.

Le CH de Villeneuve/Lot rencontre des difficultés majeures de recrutement médical ayant des répercussions sur les effectifs de l'unité sanitaire du centre de détention d'Eysses.

Pour ces mêmes raisons, aucun médecin coordonnateur n'a pu être identifié et le protocole cadre entre le CD d'Eysses et les deux établissements de santé concernés reste de ce fait, en attente de validation.

Les durées d'incarcération dans un centre de détention étant par définition longues, le nombre de médecins généralistes affectés à l'unité sanitaire devrait prendre en compte la possibilité pour les personnes détenues de changer de médecin référent afin d'éviter la prolongation de situation de rupture, lorsqu'une tension existe entre un patient et son médecin.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La situation actuelle est telle que plusieurs médecins urgentistes interviennent au sein de l'unité sanitaire de l'établissement, en sus de l'addictologue. De faits, ce changement de médecin est théoriquement possible.

L'absence de soins de kinésithérapie au centre de détention d'Eysses génère une perte de chance thérapeutique pour les personnes qui y sont détenues. Il semble nécessaire que les institutions participent rapidement à la recherche de solutions à cette difficulté.

### REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA SANTE

Le pôle de santé du Villeneuvois recrute, à partir de septembre 2017, de nouveaux kinésithérapeutes pour son plateau technique et a prévu une mise à disposition pour l'unité sanitaire.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La situation reste inchangée en raison des difficultés de recrutement persistantes au centre hospitalier de Villeneuve sur Lot.

Face aux difficultés rencontrées à Villeneuve-sur-Lot en matière de démographie médicale, il serait opportun que l'organisation des extractions médicales permette aux personnes

détenues d'accéder aux consultations d'ophtalmologie du pôle de santé du Villeneuvois dans des délais raisonnables.

#### REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA SANTE

L'accès aux consultations d'ophtalmologie du pôle de santé villeneuvois dans de meilleurs délais est en cours.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Malgré la disponibilité d'une salle équipée pour l'ophtalmologie, aucun médecin n'intervient sur site. La situation est donc inchangée en raison des difficultés persistantes de recrutement auxquelles doit faire face le centre hospitalier de Villeneuve sur Lot.

Nonobstant l'amélioration de celle-ci grâce à l'arrivée récente d'un infirmier, la prise en charge psychiatrique des personnes détenues semble nécessiter la présence, moins morcelée, de médecins psychiatres.

#### REPONSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA SANTE

Afin de garantir l'accès et la continuité de la prise en charge psychiatrique, des téléconsultations ont été mises en place entre l'unité sanitaire et le pôle référent « vallée du Lot » du centre hospitalier départemental de la Candélie, en suivi de consultations courantes ou en cas d'urgence psychiatrique.

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Les médecins psychiatres sont présents une demi-journée par mois (consultations à la demande et de façon non programmée). L'ARS poursuit les travaux avec le centre hospitalier afin qu'il puisse assurer les prestations pour les deux établissements pénitentiaires du département, compte tenu du savoir-faire de l'équipe agenaise.

Il est regrettable que le dispositif de soins psychiatriques (DSP) de l'unité sanitaire ne donne pas accès aux soins de type activité thérapeutique relevant de centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP).

#### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La situation reste inchangée.

L'hospitalisation de longue durée (dépassant une semaine) de personnes détenues dans des chambres sécurisées au centre hospitalier d'Agen ne permet pas une prise en charge souhaitable des personnes détenues au regard de l'isolement des patients, du manque de possibilité de socialisation et d'impossibilité d'accès aux activités thérapeutiques au cours de ces hospitalisations.

### REPOSE IMMEDIATE – MINISTERE DE LA SANTE

Concernant les hospitalisations de longue durée, elles sont désormais réalisées à l'unité d'hospitalisation spécialement aménagée (UHSA) du centre hospitalier de Cadillac (Gironde), afin de garantir l'ensemble des droits liés à la détention.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

La situation reste inchangée.

Les informations délivrées dans la brochure d'accueil de l'unité sanitaire devraient contenir notamment des éléments sur les modalités d'accès au dossier médical, la diffusion de l'information médicale et les modalités de plaintes et de réclamations au sein des CH de Villeneuve-sur-Lot et du CH de La Candélie.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation n'est pas encore réalisée.

Un comité de pilotage de promotion et d'éducation à la santé doit pouvoir être mis en œuvre selon les recommandations formulées par la circulaire de 2012 sur la prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Cette recommandation n'est pas encore réalisée. La démographie médicale au sein de l'unité sanitaire n'a pas permis la mise en place de ce comité.

La coordination institutionnelle, entre les deux dispositifs au sein de l'unité sanitaire, entre l'administration pénitentiaire et l'unité sanitaire dans sa globalité, au sein du centre de détention ainsi qu'au sein du comité de coordination de l'agence régionale de santé, était inexistante lors de la visite. Cette coordination, à tous les niveaux, serait bénéfique au bon déroulement de la prise en charge sanitaire des personnes détenues au centre de détention d'Eysses.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA JUSTICE

Une réunion mensuelle portant sur la prise en charge sanitaire des personnes détenues est prévue entre l'administration pénitentiaire, le SPIP et les cadres de santé.

### SITUATION EN 2019 – MINISTERE DE LA SANTE

Un comité de coordination santé – justice s'est installé en 2018 et s'est réuni 2 fois depuis.

## 2.7 LE TRAVAIL, LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET LES ACTIVITES EN DETENTION

L'établissement doit respecter le salaire minimum pénitentiaire applicable au service général.

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

Les postes du service général font l'objet d'une rémunération qui est conforme à l'article D.432-1 du code de procédure pénale.

Le canal interne vidéo de l'établissement doit être relancé à bref délai, ce dernier pouvant être vecteur d'activités plus attractives pour les jeunes détenus, d'informations et d'expression collective

#### **SITUATION EN 2019 – MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

Plusieurs activités ont été développées pour les jeunes détenus : médiation animale, atelier graff, atelier musique, activité potager, atelier remontage du film Human en lien avec la fondation Arthus Bertrand, activité microentreprise initiée par l'éducation nationale, rencontres mensuelles avec des personnalités extérieures, ateliers créations musicales avec « les voix du sud », atelier cinéma. Un atelier caricature est en cours. Trois programmes de prévention de la récidive sur la prévention des violences, les addictions et la citoyenneté se sont déroulés en 2016 ; 2017 et 2018.